

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2595

présenté par

M. Julien-Laferrière, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 15:

I. - À la quatre-vingt-onzième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 528 000 000 »

le nombre :

« 1 120 000 000 ».

II. - Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allouer 1,12 milliard de recettes de la taxe sur les transactions financières (TTF) au Fonds de solidarité pour le développement (FSD), soit une augmentation de 592 millions d'euros supplémentaires. Cette somme correspond à la moitié des recettes estimées de la TTF pour 2023. L'affectation de la TTF au FSD étant plafonnée à 528M d'euros, seulement un quart des recettes de la TTF contribue aujourd'hui à la politique de développement, alors qu'elle a été conçue à cette fin. A l'heure où nous devons multiplier nos efforts pour lutter contre les inégalités d'accès aux services sociaux de base, les pandémies et le changement climatique, les recettes doivent servir à renforcer les contributions françaises au fonds multilatéraux menant la réponse globale à ces

enjeux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaïd ou le Fonds vert pour le climat. Le gage tabac déposé est formel, et le Groupe écologiste appelle le Gouvernement à lever le gage ; ses membres rappellent par ailleurs proposer nombre de mesures puissantes de financement de la sphère publique (ISF climatique, contribution exceptionnelle sur les superprofits notamment) dans ce PLF lesquelles doivent permettre de financer et nos solidarités nationales comme européennes et internationales et notre action pour la transition écologique. Cet amendement a été travaillé avec l'association Action Santé Mondiale, ONE et Oxfam France.